



## **HAUSSE DU MONTANT DES PRIMES HABITER MIEUX ET DES AIDES FACADES**

### **ATTRIBUEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT-POURCAIN SIOULE LIMAGNE**

Lors du Conseil Communautaire du 10 décembre 2020 une hausse de certaines aides à l'habitat privé de la Communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne a été votée suite à une proposition de la commission habitat présidée par Robert PINFORT.

Ces aides financières instaurées dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat viennent compléter les dispositifs d'aide de l'ANAH, du Conseil Départemental de l'Allier et de certaines caisses de retraite. Les nouvelles conditions d'attribution entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

En complément du programme Habiter mieux de l'ANAH qui vise à lutter contre la précarité énergétique :

- L'aide communautaire pour les propriétaires occupants passe de 450 € à 500 €.
- L'aide communautaire pour les propriétaires bailleurs qui louent leur logement, avec une convention ANAH, passe de 450 € à 1000 € par logement.

Pour les travaux de ravalement de façades :

- L'aide communautaire pour les travaux de ravalement de façade sans isolation, égal à 10% du montant total des travaux HT, avec un montant maximal qui passe à 1 500 € au lieu de 1 000€.
- L'aide communautaire pour les travaux de ravalement de façade avec isolation, égal à 20% du montant total des travaux HT, avec un montant maximal qui passe à 3000 € au lieu de 2 000€.

Pour bénéficier de ces différents programmes et connaître les conditions d'attribution, nous vous invitons à prendre contact avec les animatrices du service habitat de la Communauté de communes au 04.70.47.67.20.